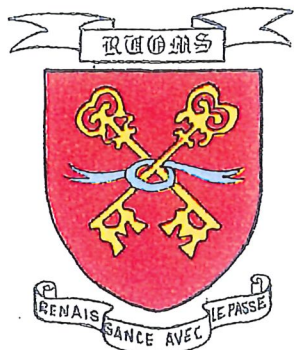


Arrondissement de Largentière

MAIRIE

DE
RUOMS
07120Téléphone : 04.75.39.98.20
Télécopie : 04.75.93.99.98

Affaire suivie par :

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi trente un janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Guy CLÉMENT, Maire.

16 Présents : Guy CLÉMENT, Simone MESSAOUDI, Thierry BESANCENOT, Nicole ARRIGHI, Aurélia NOHARET, Magalie OZIL, Thierry TOURRE, Marie-Christine ALLEGRE, Michel COUPE, Bernadette COSTES, Yves ALLEGRE, Alexandra FONTANA, Pierre DE LA FONTAINE, Françoise PLANTEVIN, Arlette BOUCHER, Régis OLLIER.

3 Procurations :

- Christian CARON à Marie-Christine ALLEGRE,
- Thomas REIMLINGER à Guy CLÉMENT
- Bruno LAURENT à Régis OLLIER

Secrétaire de séance : Magalie OZIL

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, le conseil municipal est informé d'une erreur dans la rédaction de la délibération N° 056/2021 du 15 Novembre 2021 sur la mise en œuvre du compte épargne temps (CET). La délibération a été modifiée comme suit :

paragraphe Alimentation du CET : Ces jours correspondent à un report de :

- congés annuels + jours de fractionnement, sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à **20** (proratisés pour les agents à temps partiel et temps non complet),

et non **15** comme mentionné dans la délibération initiale.

D'autre part, la délibération 050/2021 du 15 novembre 2021 sur l'admission en non-valeur de plusieurs titres pour un montant total de 4 968,67 € conformément à l'état récapitulatif fourni par les services de la trésorerie d'Aubenas a dû être annulée. La trésorerie nous a signalé, après coup, que les frais de poursuite inclus dans son état récapitulatif ne devaient pas être comptabilisés. La délibération a donc été reprise et rattachée à la séance du conseil municipal du 6 décembre 2021 pour un montant d'admission en non-valeur de 4 850,67 € (soit 118 € de moins).

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION n°1 : DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ETAT, A LA REGION ET AU DEPARTEMENT
POUR LE PROJET D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU GROUPE
SCOLAIRE JEAN MOULIN SUR L'ESTIMATIF MODIFIE**

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°56, 57 et 58 du 22 septembre 2020 demandant respectivement l'aide financière du Département, de la Région et de l'Etat,

Vu la délibération la délibération du Conseil Municipal n° 70 du 29 octobre 2020 adoptant la convention de mandat avec le SDEA pour le portage de cette opération,

Vu la délibération n°6 du Conseil Municipal du 18 février 2021 approuvant la modification n°1 à cette convention de mandat avec le SDEA 07,

Vu la décision du Maire n°2021-001 du 28 janvier 2021 sollicitant l'aide de l'Etat, de la Région et du Département,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°026 du 29 avril 2021 approuvant l'Avant-Projet Définitif à 1 344 500 € HT,

Vu l'analyse rendue le 22 novembre 2021 de la a première ouverture des offres du marché public correspondant déclaré infructueux vu l'absence d'offres sur certains lots et les offres exorbitantes sur d'autres lots,

Vu le nouvel estimatif transmis par le SDEA 07 en date du 13 décembre 2021 pour un montant total hors taxe de 1 752 500 € (1 682 000 € de travaux de bâtiments et 70 500 de travaux d'aménagement extérieurs et de réseaux),

Vu que cette convention de mandat a arrêté un budget global prévisionnel de 1.200.000 € H.T. soit 1.440.000,00 € TTC.

Vu l'avancement du projet et des choix de la municipalité, puis du résultat de la première consultation des entreprises, le montant total de l'opération est aujourd'hui estimé à 1.982.280,00 € H.T, soit 2 378 736 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à 15 voix Pour, 2 abstentions (Régis OLLIER + Bruno LAURENT) et 2 voix Contre (Françoise PLANTEVIN + Arlette BOUCHER) :

- D'approuver l'application des clauses sociales dans les marchés de travaux,
- D'autoriser son Maire à solliciter les financements et subventions de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche, pour les montants maximums ainsi que de tout autre cofinanceur potentiel qui n'aurait pas été identifié à ce jour,
- D'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux de bâtiment (+ révision de prix) Ecole Pôle restauration Centre de Loisirs Amgnt extérieurs + réseaux	290.200,00 € 1.103.800,00 € 288.000,00 € 70.500,00 €	Subvention Région Auvergne-Rhône- Alpes	20,18 %	400.000,00 €
Sous Total Travaux	1.752.500,00 €	Etat – DETR 2021	2,15 %	42.524,00 €
Maîtrise d'œuvre + OPC	129.000,00 €	2022	30,27 %	600.000,00 €
Contrôle Technique et CSPS	16.000,00 €	Conseil Départemental	15,13 %	300.000,00 €
Honoraires mandataire	67.033,62 €			
Assurance DO	13.000,00 €	SDE07		0,00 €
Frais annexes et divers	4.746,38 €	Autofinancement de la commune	32,27 %	639.756,00 €
TOTAL	1.982.280,00 €	TOTAL		1.982.280,00 €

Monsieur le Maire précise qu'il sera fait application des clauses sociales dans les marchés de travaux, comme l'imposent certains financeurs, lors de la consultation des entreprises et que le total des heures consacrées à ce dispositif sera communiqué aux financeurs dès qu'il aura été validé.

DELIBERATION n°2 : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU SDE 07 POUR LE PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES LAMPES ACTUELLES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR DES LEDS EN VUE DE REALISER D'IMPORTANTES ECONOMIES D'ENERGIE

Le Maire rappelle la délibération n°70 du 6 novembre 2017 concernant le transfert de compétence de l'éclairage public au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07).

Le Maire donne le détail des premiers éléments chiffrés ci-dessous pour le remplacement des luminaires qui seront équipés de lampe « LED ». Le programme réalisé permettra une baisse importante de la consommation d'énergie.

- Le cout estimatif total de l'opération s'élève à : 340 000 € HT.
- Réalisation en deux parties 250 000 € HT et 90 000 € HT
- **Le cout restant à la charge de la commune s'élèverait à : 170 000 € HT.**
- Etalé sur 5 ans soit :
- **25 000 €** par an à inscrire au budget de l'année **2023**.
- **9 000 €** par an à inscrire au budget de l'année **2024**.
- Economie sur la puissance installée : 36 KW
- Economie sur la puissance consommée : 148 000 KW/h

- Economie théorique sur la consommation : 19 000 €
- Economie sur la maintenance : 2 541 €
- Economie totale théorique sur le projet : 21 541 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de valider le lancement de l'opération de l'éclairage public qui sera conduit par le SDE07.

DELIBERATION n°3 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERT AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Conformément au Code Général des collectivités territoriales en son article L1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget 2022, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les DEPENSES d'INVESTISSEMENT, dans la limite du quart (25%) des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du Conseil Municipal doit être précise quant au montant et l'affectation des crédits, Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 ci-après, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits (25%) repris ci-après et ce, avant le vote du budget primitif 2022 :

Opérations	Chapitres	Comptes	BUDGET + 3 DM 2021	25%
OPÉRATION NON AFFECTÉE	040	198 - Neutralisations amortis	51 784,47	12 946,12
OPÉRATION NON AFFECTÉE	16	1641 - Emprunts en euros	161 356,17	40 339,04
077 - ACQUISITION MATERIEL MAIRIE	21	2183 - Matériel de bureau	16 515,00	4 128,75
077 - ACQUISITION MATERIEL MAIRIE	21	2184 - Mobilier	6 977,27	1 744,32
077 - ACQUISITION MATERIEL MAIRIE	21	2188 - Autres immob,	4 600,00	1 150,00
091 - EQUIPEMENT SPORTIF	21	2181 - Installations générales	28 000,00	7 000,00
092 - acquisition de vehicules	21	2182 - Matériel de transport	17 200,00	4 300,00
100 - TRAVAUX MAIRIE	21	2181 - Installations générales	1 400,00	350,00
100 - TRAVAUX MAIRIE	23	2313 - Constructions	6 415,96	1 603,99
102 - POTEAUX INCENDIE	21	21568 - Autre mat et outil.	19 298,71	4 824,68
112 - ECLAIRAGE PUBLIC	204	2041582 - Autres groupement	231 728,56	57 932,14
112 - ECLAIRAGE PUBLIC	21	21538 - Autres réseaux	8 000,00	2 000,00
113 - EXTENSION DES RESEAUX	204	2041582 - Autres groupement	11 750,00	2 937,50
117 - TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE	21	21312 - Bâtiments scolaires	730,00	182,50
117 - TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE	23	238 - Avances et acomptes	1 872 000,00	468 000,00
119 - VOIRIE	204	2041512 - GFP de rattach	50 000,00	12 500,00
119 - VOIRIE	21	2158 - Autres installations	10 000,00	2 500,00
121 - Acquisit. matériel scolaire	20	2051 - Concessions	500,00	125,00
121 - Acquisit. matériel scolaire	21	2183 - Matériel de bureau	19 600,00	4 900,00
121 - Acquisit. matériel scolaire	21	2184 - Mobilier	3 650,39	912,60
121 - Acquisit. matériel scolaire	21	2188 - Autres immob. Corpor.	400,00	100,00
125 - ACQUISITION AUTRE MATERIEL	21	2158 - Autres installations	29 184,54	7 296,14
125 - ACQUISITION AUTRE MATERIEL	21	2188 - Autres immob. Corpor.	1 199,52	299,88
127 - Aménagement Quartier Stade	21	2181 - Installations générales	8 000,00	2 000,00
131 - Aménagement Plage Aire de Jeux	040	2138 - Autres constructions	16 972,90	4 243,23
131 - Aménagement Plage Aire de Jeux	21	2138 - Autres constructions	40 401,56	10 100,39
131 - Aménagement Plage Aire de Jeux	21	2188 - Autres immobilisations	20 000,00	5 000,00
136 - AMENAGEMENT AIRE DE CAMPING	040	2128 - Autres agencements	36 173,05	9 043,26
136 - AMENAGEMENT AIRE DE CAMPING	21	2128 - Autres agencements	88 608,00	22 152,00
139 - TRAVAUX SALLE DES FETES	21	2188 - Autres immobilisations	1 500,00	375,00
143 - colombarium cimetiere	21	21316 - Équip cimetière	19 500,00	4 875,00
143 - colombarium cimetiere	21	2158 - Autres installations	4 500,00	1 125,00
144 - ACCESSIBILITE BAT. PUBLICS	23	2313 - Constructions	10 734,47	2 683,62
147 - AMENAG. PLACE REPUBLIQUE	20	2031 - Frais d'études	240,00	60,00
147 - AMENAG. PLACE REPUBLIQUE	21	21318 - Autres bât publics	33 026,45	8 256,61
148 - PÔLE SANTÉ	23	2313 - Constructions	1 737,69	434,42
149 - divers batiments	21	21318 - Autres bâtiments	8 000,00	2 000,00
150 - CABINET MEDICAL	040	2132 - Immeubles de rapport	38 694,22	9 673,56
150 - CABINET MEDICAL	21	2132 - Immeubles de rapport	87 746,44	21 936,61
150 - CABINET MEDICAL	21	21568 - Autre matériel outill.	500,00	125,00
150 - CABINET MEDICAL	21	2158 - Autres installations	0,00	0,00
150 - CABINET MEDICAL	23	2313 - Constructions	0,00	0,00
151 - MEDIATHEQUE	20	2031 - Frais d'études	20 000,00	5 000,00
		Total	2 988 625,37	747 156,34

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Thierry TOURRE rend compte de l'opération CAMPING CAR PARK 2021 en synthétisant le rapport annuel. Le succès de celle-ci permet finalement de bénéficier d'une recette de plus de 81 000 € au lieu des 30 000 € prévus au budget annexe 2021.

Le Maire interrogé sur le parrainage des prochaines élections présidentielles répond qu'il n'en a pas accordé et qu'il dispose jusqu'au 18 février 2022 pour le faire éventuellement.

Le Maire demande aux élus de bloquer leurs dimanches 10 et 24 avril pour tenir les bureaux de vote correspondants.

Bernadette COSTES signale un danger au niveau d'un stop de la Rue Nationale. **Le Maire** indique que les services techniques vont le signaler et que cette rue devrait être réaménagée, en concertation avec les commerçants et les riverains, dans le cadre de l'opération « Petite Ville de Demain » pilotée par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Fin de la séance à 18 h 50

Fait et affiché le 7 février 2022

Le Maire,
Guy CLÉMENT

